



L'INTERSYNDICALE PNC



APRÈS LA GRÈVE

Le mouvement de grève qui a commencé mercredi dernier 27 juillet et qui s'est achevé mardi 2 août a été un succès, puisqu'il a été suivi en moyenne par 60 % des PNC programmés, avec des pics à 70%. Les seules déclarations de PNC grévistes dont nous avons été en copie sont supérieures aux chiffres de grévistes annoncés par la Direction. Ne vous laissez pas abuser par la Direction, qui n'a fait, durant cette semaine que minimiser votre participation au conflit. Ce sont plus de 1200 vols qui ont été soit annulés, soit limités, puisque, confrontée à des compositions d'équipage réduites, l'Entreprise n'a eu d'autre choix que de débarquer en catastrophe des centaines de passagers.

Merci pour votre engagement et votre courage. Courage car jamais la Direction n'a déployé autant de moyens pour dissuader le PNC Court/Moyen/Long Courrier et Basé Province, d'exercer son Droit de grève. Maintien des plannings en dépit des déclarations de grève, déclarations prétendument non parvenues, pressions sur les grévistes pour qu'ils reviennent sur leurs déclarations. Et nous pressentons que la Direction se livrera à un certain nombre de retraites de salaire disproportionnés par rapport aux jours de grève effectués. Nous nous organisons d'ores et déjà pour accompagner en justice les PNC qui en auront fait l'objet.

Vous avez tenu bon contre vents et marées pour défendre notre collectivité. Soyez encore remerciés.

Pendant toute la durée du conflit, au lieu d'explorer toutes les possibilités d'y mettre fin, à commencer par rencontrer l'Intersyndicale PNC, la Direction est restée dans le déni : elle n'a cessé de minimiser la mobilisation des grévistes. Aujourd'hui, elle clame sans vergogne par la voix de son PDG que son coût en a été pharamineux. A un moment, il faut choisir, et ce type de discours contradictoire n'est pas de nature à rendre le discours de la Direction crédible, non seulement auprès des Organisations syndicales, mais surtout auprès des PNC.

La Direction fait porter sur l'Intersyndicale la responsabilité du conflit, nous reprochant d'avoir attisé le mécontentement du PNC. Qu'elle se souvienne cependant que la dégradation du climat social ne date pas de ces dernières semaines. Depuis 2012, ont été organisés des boards dont le but était d'intimider le PNC à coups de benchmarks pour lui marteler qu'il était trop cher, puis à coups de chantage à l'emploi, aux salaires. Et puis, après que les PNC aient consenti à des efforts sans précédent (20% de gains de productivité), la Direction a encore chargé la mule, densifiant le service par ici, réduisant les équipages par là. Un tel traitement de choc ne pouvait entraîner qu'une réaction négative, surtout lorsque les bons résultats sont apparus, mais qu'aucun signe n'était donné d'en faire profiter ceux qui y ont contribué.

C'est bien la Direction qui emporte la responsabilité de ce conflit : rappelons que confrontée à sa volonté de vider les négociations de leur substance, l'Intersyndicale PNC a déposé un préavis de grève dès le 3 juin en communiquant ses revendications, à commencer par une durée de l'Accord collectif qui sécurise les conditions d'emploi et de rémunération des PNC. **Et nos demandes qui représentent aux alentours de 20 millions d'euros (à comparer au coût de la grève annoncé par la Direction : 90 millions d'euros) sont plus que raisonnables tant au regard de la situation économique d'Air France que des sacrifices consentis par les PNC.** C'est du reste Monsieur JANAILLAC, le nouveau PDG Du Groupe Air France/KLM qui le confirme : « *les disproportions entre les lourdes conséquences économiques, commerciales et d'image de la grève des PNC et les désaccords qui la provoquent montrent que nous ne sommes pas dans une situation rationnelle* ». **Pourquoi la Direction a-t-elle choisi la grève si les désaccords étaient si minces ?**

Que propose la Direction aujourd'hui ? En premier lieu de nous revoir le 24 août. Même si chacun peut se demander pourquoi elle n'a pas cherché à nous rencontrer pendant le conflit alors que nous n'avons cessé de l'informer de notre disponibilité, une attitude qu'une Entreprise confrontée à un conflit collectif adopte d'ordinaire, nous voulons voir dans cette (re)prise de dialogue un signe positif. Et même si nous sommes éminemment méfiants, de par l'expérience de ce qui s'est déroulé depuis la mi-avril 2016, nous donnerons toutes les chances d'aboutir à un dialogue, s'il s'établit sur de nouvelles bases.

Par contre, l'Entreprise nous informe qu'elle a décidé de maintenir l'Accord collectif PNC qui expire au 31 octobre, sans changement jusqu'en février 2017. Il s'agit là d'une décision unilatérale, puisqu'une prolongation de l'Accord ne peut juridiquement s'accomplir que d'accord parties, via une clause de révision. A ce stade, il convient d'expliquer que ce choix, n'est pas tant justifié par le souci d'entamer des négociations sérieuses et sereines, que de surtout éviter la concomitance entre négociations PNT et PNC. L'idéal étant d'avoir achevé les négociations avec les premiers avant de régler celles des seconds. Si nous respectons toutes les catégories professionnelles, le PNC ne saurait servir de variable d'ajustement par rapport à aucune d'entre elles. **Ensuite, il faut savoir que ce n'est pas ici le temps qui manque, mais la volonté politique de parvenir à un accord.** De fait, sept mois de négociation quand les revendications sont connues et les arguments tous épuisés ne se justifient pas. Rappelons que la Direction, qui nous parle aujourd'hui du temps nécessaire pour des négociations sérieuses et sereines nous disait il y a six mois qu'elle privilégiait des négociations rapides et efficaces (on a vu ce qu'il en a été). Rappelez-vous également : à l'automne 2015, alors même qu'elle avait connaissance du retour imminent au bénéfice de l'Entreprise, la Direction voulait mener au pas de charge des négociations, pensant que les mauvais résultats étaient propices à exiger encore plus du PNC. AF manie l'espace-temps des négociations au gré des événements et de ses priorités, qui ne correspondent pas à l'intérêt de ses PNC.

Nous voudrions revenir sur le bilan à tirer de ce conflit : aujourd'hui dans sa communication la Direction se félicite que celui-ci n'a servi à rien et que le PNC n'a rien obtenu. Cette communication est relayée par l'UNAC-CGC, sur l'air de « *je vous l'avais bien dit* » qui le caractérise. C'est tout juste si ces différents commentateurs ne s'en félicitent pas. Ils recueillent aujourd'hui sur les réseaux sociaux les considérations qu'ils méritent.

A ceux-là, nous voudrions dire ceci : au-delà de la volonté de discréditer les syndicats qui ont appelé à la grève, cet argumentaire révèle une forme de mépris envers les PNC grévistes qui, n'en déplaise à la Direction, représentent plus de 50% des effectifs programmés. La Direction s'enorgueillit de ne pas avoir cédé sur quoi que ce soit. Au lieu de prendre la mesure de l'étendue de la contestation, dont nous rappelons que nous ne sommes que les porte-paroles, elle choisit de poursuivre sa politique de mépris faite de négation du malaise social et de stigmatisation de notre population. **Si elle reste dans cet état d'esprit, les dégâts sociaux seront encore plus importants et ce conflit ne restera clairement pas isolé.** Nous voulons croire que ce conflit va amener la Direction de cette Entreprise à penser autrement les relations sociales. La fracture est grande et tout dépendra de la prise de conscience de la Direction et de sa volonté d'avancer avec ses salariés plutôt que contre.

La grève aura démontré que les PNC soutiennent les demandes de l'Intersyndicale PNC. La Direction qui refuse depuis des années d'entendre le niveau d'épuisement et de mécontentement de ses salariés après les efforts colossaux de Transform 2015 (efforts qui semblent avoir été jetés aux oubliettes), est désormais consciente du malaise et des attentes du PNC.

Une nouvelle fois, tout comme début juillet, l'Entreprise a la possibilité d'éviter un nouveau conflit et un nouveau gâchis car nos demandes sont accessibles et raisonnables. Seule différence : elle ne pourra plus dire qu'elle ne savait pas.

Nous continuons à nous battre pour une durée d'accord protectrice, une véritable stabilité planning, une garantie des compo peq actuelles sur Court/Moyen comme sur Long Courrier, une protection des S2 sur Moyen-Courrier,...

**L'Intersyndicale PNC, comme elle l'a toujours fait,
donnera sa chance à la négociation.
Que fera la Direction ?**